

P.P. CH - 3001
Bern

50233844 A-PRIORITY

Va à:
Exploitations certifiées pour les fruits
Laboratoires reconnus



Berne, avril 2010

O:\Eurepgap\SwissGap\Rückstandsanalysen\Labors\Korrespondenz\Info Untersuchung CCC.doc

Analyse des poires à l'égard des CCC

Mesdames, Messieurs

Au cours des derniers mois, des résidus du régulateur de croissance CCC (chlorméquat) ont été trouvés dans un nombre d'échantillons de poires supérieur à la moyenne. Dans le secteur des fruits et légumes en Suisse, le CCC n'est autorisé que pour les jeunes poiriers ne portant pas de fruits. En production intégrée, resp. pour SUISSE GARANTIE, le CCC est totalement interdit. La teneur en résidus se situe souvent même au-dessus de la valeur de tolérance. Mais après l'interdiction du CCC pour SUISSE GARANTIE, les échantillons contenant des résidus doivent également être contestés pour la VT. Dans la mesure où il s'agit de marchandise SUISSE GARANTIE, sachant que 95% des poires en Suisse sont produites conformément aux exigences de cette marque d'origine.

Au vu de la situation, SwissGAP a décidé que chaque échantillon de poire devait désormais être analysé également à l'égard du chlorméquat. Les explications relatives au concept d'analyse (document E 8.1) ont été adaptées en conséquence, voir annexe. Les exigences du concept d'analyse D 8.4 restent inchangées: il faut au moins un échantillon par 1400 t de poires. Veuillez donner à votre laboratoire les mandats en conséquence.

Avec nos salutations les meilleures
Association SwissGAP

Marc Wermelinger
Président

Copie à:
Laboratoires reconnus